

J'ai eu un accident de la route ! Que dois-je envoyer à mon courtier?

(pour qu'il puisse faire une déclaration à l'assureur protection juridique)



IMPORTANT / NECESSAIRE	Dommmages matériels	Blessures
Le constat d'accident <i>De préférence le constat européen d'accident dûment complété par toutes les parties. Le premier feuillet, éviter la copie carbone</i>	✓	✓
La numéro de PV <i>Si la police a été appelée.</i>	✓	✓
Le devis des dommages au véhicule <i>Signalez clairement si le véhicule n'est pas en état de circuler.</i>	✓	
L'autorisation de traiter les données médicales <i>Sans ce document nous ne pouvons pas réclamer d'indemnisation.</i>		✓
La déclaration de blessures <i>Vous trouverez les formulaires à compléter à l'adresse www.euromex.be/fr/courtier/service-sinistres</i>		✓
Le certificat médical <i>Premières constatations par le médecin urgentiste ou le médecin traitant</i>		✓
SUPPLEMENTAIRE / ULTERIEUR / UTILE	Dommmages matériels	Blessures
Le procès-verbal d'audition c.à.d. la déclaration à la police	✓	✓
Le nom et l'adresse du (des) témoin(s)	✓	✓
Des photos du lieu de l'accident et/ou des dommages aux véhicules	✓	✓
Le formulaire TVA <i>Vous trouverez le formulaire à compléter à l'adresse www.euromex.be/fr/courtier/service-sinistres</i>	✓	
La facture de réparation <i>afin que le chômage puisse être réclaté</i>	✓	
Les coordonnées de l'assureur Dégâts matériels <i>Les coordonnées de l'assureur (police, dossier), le montant de la franchise, quel expert a été mandaté?</i>	✓	
Les coordonnées d'autres assureurs <i>Par ex. accident du travail, scolaire, accidents personnels, ...</i>	✓	✓
Les factures d'achat des biens sinistrés <i>Par ex. vêtements, lunettes, Gsm (portable), marchandises transportées, ... Vous n'avez plus la facture? Indiquez le prix et la date d'achat approximatifs. Nous vous recommandons de conserver les biens sinistrés jusqu'au remboursement.</i>	✓	✓
Les frais médicaux <i>Les documents originaux ne sont pas requis. Vous trouverez la liste des documents à compléter à l'adresse www.euromex.be/fr/courtier/service-sinistres</i>		✓
Les certificats médicaux d'évolution <i>Vous trouverez les formulaires à compléter à l'adresse www.euromex.be/fr/courtier/service-sinistres</i>		✓
Les attestations perte de salaire travailleur salarié <i>Vous trouverez les formulaires à compléter à l'adresse www.euromex.be/fr/courtier/service-sinistres</i>		✓
Les preuves perte de revenus de l'indépendant <i>Les avertissements-extraits de rôle des trois exercices qui ont précédés l'accident et l'attestation, établie par la mutualité, du versement d'une indemnité journalière au titre de revenu de remplacement.</i>		✓